



INFORMATION FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES « ACTEURS SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL »

1 La formation :

Vous souhaitez réaliser/faire réaliser une formation maintien et actualisation des compétences acteurs « Sauveteur Secouriste du Travail », tous les éléments de compréhension sont ci-dessous.

1.1 Champ et nature des interventions du SST :

Le sauveteur secouriste du travail est capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées (cf document de référence V8-01/2021, 5.1.1)

1.2 Le public à former :

Salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires.

1.3 Les prérequis :

Être titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée.

Les titulaires d'un certificat APS (acteur prévention secours) sont réputés détenir le certificat SST et peuvent également participer à un MAC SST.

Dans cette hypothèse, le MAC ne leur permettra de maintenir et actualiser leurs compétences qu'en sauvetage secourisme du travail. (cf document de référence V8-01/2021 4.1.1)

1.4 L'effectif :

Un minimum de 4 personnes et un maximum de 10 personnes (cf document de référence V8-01/2021 4.1.4)

1.5 La certification des compétences :

- ⇒ Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST) et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité.
- ⇒ La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.
- ⇒ Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives.

Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale (cf document de référence V8-01/2021, 4.1.3)



1.6 La durée de la formation :

Maintien et actualisation des compétences : 7 heures en présentiel (il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession) (cf document de référence V8-01/2021 4.1.4)

1.7 L'attestation de présence :

Elle est validée par une feuille d'émargement signée par demi-journée tout au long de la formation.

1.8 Le taux d'abstention/réussite.

En cours de traitement

1.9 Compétences et objectifs pédagogiques :

Domaine de compétence 1 :

Intervenir face à une situation d'accident du travail.

2. Protéger de façon adaptée

- 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3. Examiner la victime

- 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
- 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
- 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5. Secourir la victime de manière appropriée

- 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

Domaine de compétence 2 :

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
- 8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
 - 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
 - 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
 - 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

1.10 La certification :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives (cf document de référence V8-01/2021, 4.1.3).

1.11 Méthodes pédagogiques :

La formation est axée sur des méthodes :

- Actives permettant de positionner l'apprenant au cœur de la formation.
- Démonstrative pour la compréhension de la gestuelle à effectuer soit par le formateur, soit par des vidéos.
- Expositives pour développer la matière traitée.

Des séquences d'apprentissage, permettent de s'approprier les éléments traités. A l'issue de la séquence la maîtrise de l'apprenant fait l'objet d'une évaluation formative portant sur l'ensemble de la séquence.

2 Eléments contractuels.

2.1 L'organisation de la formation :

- ➔ Chaque candidat doit se présenter à la journée de formation avec :
 - La convocation qui lui a été remise par l'entreprise.
 - Une pièce d'identité valide.
- ➔ Le lieu de la formation : est établi au cas par cas. Il est identifié sur la convocation.
- ➔ Les dates : sont établies au cas par cas. Elles sont notées sur la convocation.
- ➔ Les horaires : sont établis au cas par cas. Ils sont notés sur la convocation.
- ➔ L'effectif : 4 participants au minimum, 10 au maximum.
- ➔ La durée de la formation : 14 heures dont 15 minutes d'épreuves certificatives par participant.
- ➔ La salle de formation :

Elle doit :

 - ⇒ Se conformer à des contraintes spatiales (2m² par participant),
 - ⇒ Comporter des chaises en nombre suffisant.
 - ⇒ Présenter des branchements électriques pour l'ordinateur et le vidéo projecteur.
 - ⇒ Disposer d'un tableau blanc.
- ➔ Le formateur a sa propre autonomie quant à son déplacement, son matériel (ordinateur, vidéo projecteur, outils et supports pédagogiques).

2.2 Le matériel utile et nécessaire à la formation SST :

Un défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires

Des mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) :

- Mannequin RCP adulte.
- Mannequin RCP enfant.
- Mannequin RCP nourrisson.

Divers matériels pour la réalisation des simulations.

Matériel d'entretien des mannequins et consommables.

L'aide-mémoire « Sauvetage secourisme du travail » (Edition INRS ED 4085).

Équipements de protections individuels (chaussures, gilets, casques...).

Supports de cours. (Diaporamas, Vidéos).

Outils pédagogiques (Jeux de rôles, Quizz, Mises en situations professionnelles)

2.3 Le délais d'accès :

La formation peut être réalisée dans un délai moyen de 1 mois après la signature de la convention de formation.

2.4 Le tarif et le règlement de la formation.

La grille tarifaire est téléchargeable sur le site internet.

Les tarifs sont présentés HT et le règlement doit être honoré dans les 30 jours qui suivent la facture.

2.5 Possibilité de prise en charge :

Client entreprise → par votre OPCO. Les justificatifs nécessaires seront remis par voie digitale dans les 15 jours suivants la fin de la session de formation.

3 La société JMD ERGORPEV :

3.1 Un état d'esprit :

L'esprit dans lequel nous œuvrons au quotidien, va dans le sens de l'accompagnement de nos clients pour permettre une performance humaine qui indubitablement débouche sur une performance entreprise.

Nous développons ainsi une approche axée :

- ⇒ Sur les obligations réglementaires communément appelée « sécurité ».
- ⇒ Mais aussi sur une politique prévention qui dépasse le cadre réglementaire.

Nous sommes force de proposition en complément des ressources internes de l'entreprise accompagnée.

3.2 Des compétences :

Après une première carrière dans le sport (joueur de tennis haut niveau, professeur de tennis BE2 (spécifique), directeur sportif, directeur général, co-auteur de 4 livres sur le tennis, s'en est suivie une nouvelle orientation professionnelle dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

L'enseignement du tennis a été un atout non négligeable dans les formations d'adultes prodiguées à ce jour.

J'ai intégré la CRAM (Jacqueline NIVEAU BOUCHEIX, Jean-Pierre CHAZAL comme formateurs) en 2005 pour une formation de deux ans (12 modules) qui a débouché sur une licence professionnelle à la faculté de DIJON en « gestion des ressources humaines, spécialité « formateur en milieu professionnel dans le domaine des sciences humaines et sociales ».

Des certifications INRS ont ensuite jalonné mon parcours, puis un master2 en ergonomie (Organisation et espace de travail Panthéon La Sorbonne) en 2012.



Conseil, audit, intervention, formation en
prévention des risques professionnels



J'ai travaillé dans un organisme de formation jusqu'en 2023, date à laquelle j'ai décidé de créer ma société.

La rigueur du travail réalisé est la marque de fabrique de JMD ERGOPREV, comme elle l'a toujours été durant mes activités professionnelles.